



## Donner du sens à son épargne

mercredi 11 mars 2015, par [lpe](#)

Ne pas rechercher à tout prix la performance maximale, donner du sens à son épargne, de plus en plus de particuliers se tournent vers de nouveaux dispositifs plus "éthiques" comme l'épargne de partage.

Un exemple : celui du Crédit Coopératif.

En 2014, les produits d'épargne de partage du Crédit Coopératif souscrits en Poitou-Charentes ont généré 74 329 euros de dons au profit des associations partenaires (86 000 euros en 2013 [[1](#)]). A titre d'exemple, une association bénéficiaire dans la région : [Echo Mer](#). L'épargne de partage est une forme d'épargne solidaire qui permet d'agir au quotidien en reversant une partie des revenus de son épargne à des associations pour qui cette ressource est importante.

3 agences du Crédit Coopératif sont implantées en Poitou-Charentes :

- L'agence de La Rochelle a généré 38 454 euros de dons en 2014
- L'agence de Poitiers : 22 644 euros de dons
- L'agence de Niort : 13 231 euros de dons

Sur la France entière, les produits de partage du Crédit Coopératif ont généré, pour 2014, près de 4 millions d'euros de dons au bénéfice des associations partenaires.

Pour Eva Gabaud, responsable du développement de la Finance Solidaire au Crédit Coopératif, « *L'épargne de partage est un moyen simple de s'engager pour une économie plus juste et plus humaine. Avec un livret de partage, j'épargne pour moi, tout en soutenant durablement les actions d'une association, grâce au partage automatique des intérêts chaque année* ».



Le Crédit Coopératif propose donc des solutions accessibles à tous, pour ceux qui souhaitent s'engager et soutenir des causes qui leur tiennent à cœur. Deux exemples :

- La carte Agir : Elle permet de bénéficier de tous les services offerts par une carte bancaire classique tout en étant solidaire d'une association au quotidien. A chaque retrait dans un distributeur, le Crédit Coopératif verse au moins 6 centimes d'euro à l'association partenaire choisie par le détenteur de la carte. S'il le souhaite, le client peut également choisir de faire un micro-don à l'association à chaque

utilisation de sa carte.

- Le Livret Agir : Ce livret permet d'épargner sans risque et sans limite de dépôt, tout en disposant de son argent à tout moment. L'épargnant, qui bénéficie d'une rémunération attractive, choisit de partager ses intérêts avec l'une des 23 associations partenaires qui agissent pour la planète, pour la solidarité internationale ou pour une société plus juste. Des dons pérennes, qui permettent aux associations de planifier et mener leurs actions dans la durée.

L'épargne de partage est une forme d'épargne solidaire qui permet de soutenir des projets pour la protection de l'environnement, pour la solidarité internationale, pour aider des personnes en situation de handicap...

Depuis le Fonds Commun de Placement Faim & Développement, créé par le Crédit Coopératif avec le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) en 1983, le Crédit Coopératif n'a eu de cesse d'améliorer sa gamme solidaire au profit des actions sociales et environnementales de ses partenaires associatifs : Livret Agir, Carte Agir, Codesol, FCP dédiés...

Bon à savoir : les dons générés par un produit d'épargne de partage ouvrent droit à une réduction d'impôt

À propos du Crédit Coopératif :

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative. S'il exerce tous les métiers et expertises de banquier, sa vocation est de mettre ses compétences au service des acteurs d'une économie responsable, respectueuse des personnes et de leur environnement. Historiquement banque coopérative de personnes morales, son capital est apporté par ses clients qui cumulent ainsi la double qualité de client et sociétaire. Les entreprises et leurs groupements, les coopératives, les PME-PMI, les mutuelles, les associations et les organismes d'intérêt général constituent donc le socle de son sociétariat et détiennent la totalité des droits de vote qu'ils exercent selon le principe une personne=une voix. Aujourd'hui, les particuliers, grâce aux nombreuses innovations solidaires de la gamme Agir, rejoignent aussi cette enseigne.

[www.credit-cooperatif.coop](http://www.credit-cooperatif.coop)

---

## Notes

[1] En 2014, les taux d'intérêt des livrets ont baissé. Cette baisse diminue mécaniquement les intérêts partagés par les épargnants